

# Parking dans partie commune

## Par cedsab13, le 10/11/2013 à 14:04

#### bonjour

voila je suis dans une résidence fermer avec portail.

il n y as pas de place de parking on se gare sur des graviers tu peux mètre deux voitures sur une profondeur et trois voitures sur la largeur et s est séparer par un petit mur.

j explique j ai trois voitures don deux que je me sers tout les jour et une de collection qui roule mais je m en sers de temps en temps.

Les autres propriétaires surtout les vieux qui sont depuis la construction des deux bâtiments nous mettre la pression pour que l on met cette voiture dehors sachant que s est les partie communes!!!

Dans le règlement et mon acte notariale ne stipule que je dois avoir 1 , 2,5, 10 voitures et qu il n y as pas de places attitré!!!

Surtout que si je laisse une voiture sur le fond les gens se garent devant donc je e peux sortir ma voiture.

Je vais faire un courrier au syndic pour expliquer aux autres propriétaires de nous laissez tranquillement car ça devient de l'harcèlement et les gens se montent la tête entre eux et se retournent contre nous .Cela fait 50 ans qu ils habitent la et nous 4 ans.Depuis s est la guerre en 4 ans au moins 15 enqueulades et la 4 en 4 semaines donc faut que je réagisse....

Quelles démarche dois je faire pour être tranquille ?

La 1ere lettre en AR au syndic mais après quelle procédure doit t il faire ou pour moi?

Je vous remercie de vos réponse.

#### Par youris, le 10/11/2013 à 14:24

bjr,

il faut vérifier sur le règlement de copropriété la destination de ces parties communes. il est vrai que si chaque occupant a 3 voitures cela risque de devenir compliqué même si juridiquement rien ne l'interdit.

si le parking n'existe pas officiellement, il faudrait qu'à la prochaine A.G. vous transformiez ces parties communes en parking.

sur le plan purement juridique si il n'y a pas de parking personne ne peut se garer sur cet emplacement.

cdt

### Par cedsab13, le 10/11/2013 à 14:37

## **Bonjour Youris**

déjà merci pour cette réponse rapide.

Ils en ont déjà parler a l'époque ou en as emménager mais ils ont laisser tomber car trop de frais de travaux et ne veulent pas payer (les travaux et aussi du coups si s est attitré on dois payer des impôts dessus). Donc je suis bien dans mes droit le syndic peux intervenir sur tout les propriétaires pour leurs faire comprendre car s est bizarre s est que sur moi qu ils se déchaînent la avec ma femme ont a décider de plus parler de plus avoir de la discutions avec eux car on dois toujours se justifier et meme les enfants qui n habite pas la mais leurs parents si mettent ca devient infernal!!!!

Le syndic peux faire des lettres a tout les propriétaires mais la s est vrai les enfants grandissent et ont des voitures comme tout le monde sa va empirer!!!!

Mais je suis bien dans mon droit le problème est plus au niveau de la mentalité des gens du sud !!!je suis dans le 13 . cdl

## Par **HOODIA**, le **11/11/2013** à **16:16**

Effectivement en prenant trois places sur cinq les " autres propriétaires surtout les vieux" pour reprendre votre expression ne doivent pas apprécier...

Cependant le RC ne reconnait pas de parkings ,et de par ce fait il y a transformation de l'affectation de la partie commune d'une cour ou d'un jardin pour un usage privatif (transformation en parkings)sans accord d'une AG de copropriétaires et de ce fait non conforme au RC sauf erreur : personne ne possède le droit de se garer!

## Par cedsab13, le 11/11/2013 à 16:25

## Bonjour hoodia

voila il y as un bâtiment avec 3 entrée et 8 logements et un autre 1 entrée et 8 logement donc au total 32 logements et un locale ou se trouve une entreprise.

Les gens qui n ont meme pas de voitures s est eux qui m harcèlent ,s est meme pas ceux qui ont des voitures!!!!

Dans la partie comune cour il y as rien qui dit que s est un parking.

pour les place s est compliquer car on peux mettre deux voitures par emplacement et les gens qui ont 1 voitures prennent une place de 2 voitures.

je pense que I on peux garer au totale 30 voitures.

sachant quil y as environ 30 garages.

Les personnes qui râlent on 3 ou 4 garages et les loue ou sont vide et meme certain gars leur voiture dehors!!! et leurs garage est un endroit de stockage.

Quand j ai emménager ils ont proposer a faire des travaux pour créer un parking adapter mais les anciens copropriétaires ont refuser car trop chers et en plus si elles étais attirés ils payer

des impôts donc ils ont refuser !! cdl

## Par **HOODIA**, le **11/11/2013** à **21:44**

Donc lecture du Règlement de copro pour étayer vos droits et voir si vous en avez tout d'abord?

## Par cedsab13, le 13/11/2013 à 12:11

je I ai relu rien ne dit et même pas le mot parking est cité!!!!!si on ne pouvez pas personnes se garerez et meme il aurai mit un grillage ou autre meme un panneau interdiction de se stationner!!!

### Par **HOODIA**, le **13/11/2013** à **21:02**

Donc il n'existe pas de parkings ,mais vous avez simplement le droit de garer le véhicule pour déposer des personnes ou des achats et vous devez repartir avec votre véhicule pour le mettre à l'extérieur de la copropriété puisque vous ne possédez pas de garage? et ,comme vous laissez trois voitures ,dont une en permanence cela irrite! Voila ce qui explique la tension ...

## Par cedsab13, le 13/11/2013 à 21:16

s est ca mais on se garent tous car cela fais comme un parking voila voila !!!! mais je suis pas le seul sauf que les autres cela fait longtemps qu ils se connaissent et nous on est les derniers proprio voila pourquoi !!!!

## Par cedsab13, le 13/11/2013 à 21:18

je bosse sur ma mini je l as déplace elle est assurer en état de rouler s est pas une épave mais pour eux s en ai une!!!! s est des tentions pour rien il y as plus importent!!!!